

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AS1431

présenté par
Mme Elimas, rapporteure

ARTICLE 50

Modifier ainsi l'alinéa 10 :

1° Après la seconde occurrence du mot :

« aux »,

insérer les mots :

« exploitants d' » ;

2° En conséquence, substituer à la seconde occurrence du mot :

« définies »,

le mot :

« définis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.